

LA STRATÉGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

UN BESOIN PRESSANT DE CHANGEMENT

En 1986, le Nouveau-Brunswick avait un taux d'analphabétisme de 23,9 p. 100, qui pouvait atteindre jusqu'à 42 p. 100 dans quelques segments de la population.

Un certain nombre de programmes d'alphabétisation étaient en place, allant du tutorat aux méthodes plus traditionnelles en classe. Les formations n'étaient pas toutes dotées de crédits, les taux d'abandon pouvaient atteindre jusqu'à 50 p. 100 et l'on n'offrait pas de formation à un segment important de la population, en particulier aux personnes vivant dans des zones rurales et isolées de la province.

Pendant de nombreuses années, des groupes bénévoles et à but non lucratif se sont consacrés à répondre au besoin d'apprendre à lire et à écrire à de nombreux Néo-Brunswickois. Leurs efforts ont contribué à endiguer la vague de l'analphabétisme. Ils ont également attiré l'attention sur la nécessité pour nous d'avoir des employés ayant de meilleures aptitudes, afin de nous assurer une population active compétitive.

De nombreux échanges de vues ont eu lieu entre tous les partenaires-clés, dont divers paliers de gouvernement, des entreprises, des groupes ouvriers, des organismes bénévoles et des adultes désireux d'améliorer leurs aptitudes à lire et à écrire.

De l'assentiment général, il fallait en faire plus pour s'attaquer à l'analphabétisme au Nouveau-Brunswick. Mais nous disposions de fonds limités, précisément à un moment où il devenait de plus en plus nécessaire d'avoir une population alphabétisée.

La Commission sur l'excellence en éducation du Nouveau-Brunswick a posé la question suivante :

"Comment une petite province ayant une population dispersée et des ressources financières limitées peut-elle en arriver à développer une culture de l'éducation qui lui permettra de faire concurrence au niveau international sur les plans éducationnel, économique et social "

La Commission a conclu que : "Une chose est certaine, nous n'avons pas d'autre choix que d'essayer, car ne rien faire dans la situation mondiale actuelle, c'est accepter de rester en arrière et de prendre rapidement du retard."

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick désirait que d'autres personnes et organismes oeuvrent avec lui à solutionner le problème de l'analphabétisme.

NOTRE VISION

Nous avons imaginé des habitants de la province, des bénévoles, des entreprises, des organismes de service et le gouvernement travaillant tous ensemble pour offrir aux adultes des possibilités de suivre des classes d'alphabétisation.

Nous avons imaginé une démarche communautaire, stimulée par le soutien que lui prodigueraient les particuliers, les entreprises, les regroupements communautaires et le gouvernement provincial. Ce serait l'aide et l'entraide - un concept simple, qui a d'ores et déjà un effet considérable dans la province.

INNOVATION

Le Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation a conçu un cadre d'action, qui décrivait les rôles que devraient jouer le gouvernement, les communautés et le secteur privé. En 1991, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a nommé la première ministre d'État à l'Alphabétisation au Canada.

C'était là le début d'un changement important. Le gouvernement travaillerait de concert avec des partenaires des communautés et le secteur privé pour parvenir à alphabétiser la province.

Ce changement a été rendu possible grâce :

- à une nouvelle organisation des efforts entrepris par divers ministères du gouvernement,
- aux nouveaux rôles envisagés pour le gouvernement, le secteur privé et les communautés,
- à des innovations dans la prestation des services d'éducation aux adultes.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail du Nouveau-Brunswick a été chargé de mettre en place un programme d'alphabétisation abordable, qui pourrait être enseigné au niveau communautaire.

Les coordonnateurs d'alphabétisation, qui travaillent à partir des campus du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, se sont vu assigner la tâche de travailler avec des groupes communautaires pour les aider à mettre sur pied un projet dans leur milieu.

Le ministère a également contribué à l'initiative en développant un programme d'études et un système d'évaluation des apprentissages qui permettent d'assurer un programme de qualité.

Pour orchestrer l'initiative de la province, Alphabétisation Nouveau-Brunswick Inc., une œuvre de bienfaisance à but non lucratif, a été mise sur pied.

Cette approche qui fait appel au partenariat a généré la synergie nécessaire à la réussite du lancement de l'initiative d'alphabétisation de la province.

Le droit d'apprendre

Le droit d'apprendre c'est :

- le droit de lire et d'écrire;
- le droit de questionner et de réfléchir;
- le droit à l'imagination et à la créativité;
- le droit de lire son propre univers et d'écrire l'histoire;
- le droit d'accéder aux ressources éducatives;
- le droit de développer ses compétences individuelles et collectives.
- adopté en 1985 par la quatrième Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes.

HABILITER LES GENS À SE PRENDRE EN MAIN PAR L'ALPHABÉTISATION

L'alphabétisation constitue la fondation sur laquelle on peut bâtir le développement socio-économique et culturel. La faculté de croître et de prospérer en plein changement est essentielle à la réussite individuelle.

Éduquer une population constitue une étape vers l'instauration d'une société plus juste. L'alphabétisation, en particulier au niveau communautaire, est un outil efficace qui, pour bien des gens, ouvre la porte d'un nouvel univers - un univers plein de similitudes et de différences.

Tout en respectant leurs besoins linguistiques, culturels et sociaux, l'initiative d'alphabétisation de la province donne aux Néo-Brunswickois les moyens de se prendre en main.

Pour plus de renseignements :

**Alphabétisation
Nouveau-Brunswick Inc.**